Appel à communication – Colloque

16 et 17 octobre 2014

« IFRS – Bâle – Solvency : Impacts des contraintes comptables et réglementaires sur les établissements financiers »

IAE de Poitiers – Laboratoire CEREGE

Le 13 octobre 2008, sous la pression des gouvernements du G8 et des instances européennes, l'IASB publie un amendement destiné à déroger au principe de juste valeur jusque-là appliqué aux actifs financiers des banques (conformément aux normes IAS 39 et IFRS 7). Cette dérogation au due process en matière de normalisation comptable internationale s'explique par la gravité de la situation économique et au rôle procyclique que l'on attribue à l'application du critère de juste valeur. Dès lors, c'est l'interaction des normes IAS-IFRS et des règles prudentielles bancaires qui est en cause. La dépréciation des actifs des banques se répercute sur les bénéfices et les capitaux propres de ces dernières, entraînant une dégradation des ratios prudentiels. A cette période, la crainte d'une crise systémique est dans tous les esprits, et la raréfaction des crédits destinés à « l'économie réelle » devient tangible. Depuis lors, les débats ne tarissent pas et soulignent la responsabilité du normalisateur ou celle du régulateur (débat entre B. Colasse et B. Raffournier dans le CCA d'avril 2011). Concomitamment, des rapports sont commandés par les institutions et les gouvernements (Baert-Yanno, 2009, Morand-Marteau, 2010) pour interroger le rôle de la normalisation comptable dans ce qu'il convient d'appeler un « procès en procyclicité ».

Que les accusations portées de part et d'autres soient fondées ou non, leur ampleur et leur répercussion hors de la sphère d'expertise (dans le champ politique, par exemple) traduisent la prise de conscience que les normes comptables et prudentielles ont pu interagir, pour le meilleur en période de croissance et pour le pire en période de crise. Il devient donc nécessaire d'analyser, questionner, et d'amender peut-être cette interaction.

De fait, les activités bancaires et assurantielles sont soumises à deux corpus de normes qui ont un impact direct sur l'appréciation de leur performance. D'un côté, les normes comptables (IAS-IFRS) imposent une représentation commune des informations financières ; de l'autre, les normes prudentielles (Bâle II, Bâle III et Solvency 2) imposent le respect de seuils censés assurer la solvabilité

des établissements financiers. Les secondes utilisent donc les données produites en référence aux premières.

Ce colloque est ouvert aux communications dont l'objet est l'analyse de ces interactions. Cette analyse peut s'appuyer sur une démarche rétrospective (l'étude des crises passées), prospective (l'évolution des normes et leur impact), ou diachronique (valorisation des retours d'expérience). Elle peut adopter une approche contextuelle (impacts des normes en fonction des secteurs et des pays), instrumentale (contenu technique des normes et leurs impacts), ou systémique (prise en compte de l'environnement institutionnel et du mode de gouvernance). Ainsi, de nombreuses thématiques et problématiques peuvent être abordées, comme le suggère le tableau suivant.

DEMARCHE ADOPTEE	**APPROCHE RETENUE POUR LA RECHERCHE**		
	Contextuelle (secteurs et pays)	Instrumentale (normes et régulations)	Systémique (Environnement Institutionnel et Mode de gouvernance)
Rétrospective	*Mise en œuvre des normes prudentielles en fonction des contextes nationaux* *Impact de la crise sur les pratiques nationales ou sectorielles de comptabilisation des actifs financiers*	*Impact de la représentation des capitaux propres comme valeur résiduelle* *Analyse de l'impact économique de l'interaction entre normes prudentielles et référentiel comptable.*	*Etude de la construction des normes prudentielles et comptables.* *Histoire des régulateurs et des normalisateurs.* *Analyse de l'interaction entre le champ politique et le normalisateur au moment de la crise.*
Prospective	*Cartographie prospective des business models d'établissement et leurs impacts possibles sur l'application de l'IFRS 9 selon les secteurs ou les pays.*	*Devenir des référentiels comptables et prudentiels.* *Impact de l'IFRS 9 sur la comptabilisation des actifs financiers (notion problématique du business model).*	*Perspectives de coopération entre normalisateurs et régulateurs.* *Impact des rapports commandés par les états sur le contrôle des régulateurs et des normalisateurs.*
Diachronique (visant à valoriser un retour d'expérience)	*Etude comparative des pratiques de comptabilisation des actifs financiers (dans la production des états comptables et des ratios financiers) et de leur évolution actuelle.*	*Analyse des marges de manœuvre laissées aux établissements dans la comptabilisation de leurs actifs pour évaluer les ratios prudentiels.*	*Evolution des modalités du due process* *Interaction des référentiels comptables nationaux avec le référentiel international (convergence – divergence)*

Comité scientifique

Hervé Alexandre, PU en Finance, Université Paris Dauphine
Pascal Barneto, PU en Finance, IAE de Poitiers
Jean-Marc Bascans, MCF en Economie, IRIAF, Université de Poitiers
Karima Bouaiss, MCF en Finance, IAE de Poitiers
Michel Boutillier, PU en Economie Financière, Université de Paris X – Nanterre
Bernard Colasse, PU en Finance, Université Paris Dauphine
Michel Dietsch, PU en Economie Financière, Université de Strasbourg
Benjamin Dreveton, MCF en contrôle de gestion, IAE de Poitiers
Noëlle Duport, MCF en Economie, Université de Poitiers
Etienne Farvaque, PU en Economie, Université du Havre
Georges Gallais-Hamonno, PU en Economie Financière, Université d'Orléans
Christophe Godlewski, PU en Finance, Université de Strasbourg
Hiba Hajj Chehade, Professeur en Finance, Skema Business School
Eric Lamarque, PU en Finance, Université Montesquieu – Bordeaux 4
Evelyne Lande, PU en Comptabilité, Directrice de l'IAE de Poitiers
Frédéric Lobez, PU en Finance, Université de Lille
Isabelle Maque, MCF en Finance, IAE de Poitiers
Jérôme Méric, PU en Audit et Contrôle de gestion, IAE de Poitiers
Stéphane Mottet, MCF en Finance, IAE de Poitiers
Sophie Nivoix, MCF en Finance, IAE de Poitiers
Marine Portal, MCF en Comptabilité, IAE de Poitiers
Fabrice Roth, PU en Finance, IAE de Lyon
Guillaume Schier, Professeur en Finance, France Business School – Tours
Patrick Sentis, PU en Finance, Université de Montpellier 1
Flora Sfez, Professeur en Finance, France Business School – Tours
Laurent Weill, PU en Economie, Université de Strasbourg
Eric-Alain Zoukoua, MCF en Contrôle de gestion, IAE de Tours

Comité d'organisation

- Pascal Barneto, pbarneto@iae.univ-poitiers.fr(contact)
- Karima Bouaiss, kbouaiss@iae.univ-poitiers.fr (contact)
- Benjamin Dreveton, bdreveton@iae.univ-poitiers.fr
- Isabelle Maque, imaque@iae.univ-poitiers.fr
- Jérôme Méric, jmeric@iae.univ-poitiers.fr
- Stéphane Mottet, smottet@iae.univ-poitiers.fr
- Sophie Nivoix, sophie.nivoix@univ-poitiers.fr
- Marine Portal, mportal@iae.univ-poitiers.fr

Les communications devront parvenir à Pascal Barneto (pbarneto@iae.univ-poitiers.fr) et Karima Bouaiss (kbouaiss@iae.univ-poitiers.fr) avant la date du 15 mai 2014 et se conformer aux instructions jointes à cet appel.

La publication dans les actes est subordonnée à la présentation effective de la communication lors de la journée de recherche.

Organisation de la journée du 16 octobre

- 9h45-10h15 : Accueil des participants
- 10h15-10h30 : Discours d'accueil
- 10h30-12h30 : Table ronde : « Normalisation et réglementation : regards croisés sur la crise »
- 12h30-14h30 : Déjeuner
- 14h30-16h : Ateliers de recherche parallèles
- 16h-16h30 : Pause
- 16h30-18h : Ateliers de recherche parallèles
- 19h-23h : Diner de gala

Organisation de la journée du 17 octobre

- 8h45-10h15 : Ateliers de recherche parallèles
- 10h15-10h30 : Pause
- 10h30-12h30 : Table ronde : « Normalisation et réglementation : Impacts et prospectives sur les banques et les assurances »
- 12h30-14h30 : Déjeuner
- 14h30-16h : Ateliers de recherche parallèles
- 16h-16h30 : Pot de clôture

Contacts

Pascal Barneto, pbarneto@iae.univ-poitiers.fr
Karima Bouaiss, kbouaiss@iae.univ-poitiers.fr

Dates à retenir

Réception du texte de la soumission : 15 mai 2014

Retour des évaluations : 15 juin 2014

Envoi des textes définitifs : 15 septembre 2014

Date limite d'inscription : 1 octobre 2014

Colloque : 16 et 17 octobre 2014

Frais d'inscription au colloque

Doctorants : 50 euros avant le 15 septembre 2014 ou 100 euros + 35 euros de Dîner de Gala

Universitaires : 100 euros avant le 15 septembre 2014 ou 150 euros + 70 euros de Dîner de Gala

Professionnels : 200 euros avant le 15 septembre 2014 ou 250 euros + 70 euros de Dîner de Gala

Recommandations aux auteurs

La mise en page (format A4) devra prévoir des marges (supérieures, inférieures et latérales) de 2,5 cm.
Le texte ne doit pas excéder 25 pages y compris les notes de fin de documents, la bibliographie et les annexes. Il sera écrit en Times New Roman (12 points), en interligne un et demi et sera justifié (aligné à gauche et à droite). Les pages numérotées seront sans en-tête ni pied de page.

Premières pages
La première page, non numérotée, comprendra uniquement :

- le titre de l'article (Times 18 gras) ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur affiliation (Times 14 gras) ;
- l'adresse postale et électronique, le téléphone et le fax de l'auteur à qui la correspondance doit être adressée (Times 12) ;
- un résumé à interligne simple d'environ 50 mots indiquant la problématique, la méthodologie et les principaux résultats de l'article (Times 12, justifié) ;
- un maximum de cinq (5) mots clés (Times 12) ;
- La deuxième page ne doit contenir que le titre de l'article et le résumé ; elle ne doit pas mentionner le(s) auteur(s).

Le corps de la communication
Le texte, en interligne un et demi, sera justifié (aligné à gauche et à droite) et doit être présenté de telle sorte que la hiérarchie des titres soit claire, ne dépassant pas 3 niveaux :

- niveau 1 : un chiffre (1. par exemple) titre en Times 12 gras en majuscule
- niveau 2 : deux chiffres (1.1. par exemple) sous titres en Times 12 gras en petite majuscule
- niveau 3 : trois chiffres (1.1.1. par exemple) sous titres en Times 12 gras

Les auteurs sont priés d'utiliser les styles MS Word appropriés (notamment pour les niveaux de titres ou sous titres :
Titre 1, 2, ...), d'éviter l'utilisation de caractère en italiques, de ne pas souligner les titres, de limiter le nombre de notes (qui seront le cas échéant renvoyées en bas de page) et d'insérer les tableaux et figures dans le texte aux bons endroits.
A la suite de l'article, on fera successivement apparaître :

- les références bibliographiques, par ordre alphabétique des auteurs
- les éventuelles annexes désignées par des lettres.

Accès à l'IAE de Poitiers